

---

SEANCE DU 4 AVRIL 2012

---

DÉCISION N° 2012 / 13 / TOPAS / 2

---

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON  
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
  - vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
  - vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

De nommer Monsieur Philippe MARZOLF président de la Commission particulière du débat public sur le projet de bouclage du périphérique du Lyon, dénommé « Anneau des Sciences ».

Le Président

  
Philippe DESLANDES